20 avril 2020

>> Crise du Covid-19 : Quels impacts sur le secteur de la protection et l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire ?

Dans le cadre de la crise liée au Covid19, qui touche tous les secteurs et tous les acteurs de l'économie, nous, **réseaux environnementaux des Pays de la Loire**, URCPIE, FNE, LPO, Fédération des Maisons de Loire, coordonnés par le GRAINE - tenons à alerter nos partenaires.

Le secteur de l'environnement, porteur d'emplois particulièrement touchés

Certains secteurs sont plus durement touchés que d'autres, compte tenu de leurs activités spécifiques. Il en est ainsi de l'ensemble des activités naturalistes et d'éducation à l'environnement et au développement durable. L'arrivée du printemps signifie pour eux des sorties, des animations, des découvertes ainsi que des séjours de loisirs qui garantissent la pérennité des structures et de leurs emplois.

Ces emplois sont aujourd'hui en danger, que ce soit pour les animateurs ou les fonctions support, largement liés à la saisonnalité des activités, elles-mêmes liées aux cycles de la nature. La crise actuelle, en plus du danger économique qu'elle fait courir à ces métiers « verts », impacte donc de plein fouet l'accompagnement de la prise de conscience écologique des citoyens, aujourd'hui une nécessité reconnue de tous.

La moitié des structures questionnées[(1)] ne maintient que moins de 20 % de leur activité habituelle sur cette période. 93 % des structures de nos réseaux sont très fortement impactées par l'annulation d'animation d'événements.

Un soutien fort et immédiat des partenaires, qui demande à être étendu à nos activités

L'ensemble des mesures prises par la Région et ses partenaires est apprécié de nos membres: les trois-quarts d'entre eux sont aujourd'hui contraints de recourir au chômage partiel (1). Le report du paiement des charges sociales a également été majoritairement utilisé par les acteurs dont le niveau de trésorerie est souvent trop bas en cette période pour pouvoir assurer ces paiements alors que les recettes liées aux activités ne rentreront pas.

Face à cette situation exceptionnelle, nous vous demandons de faire preuve de la plus grande bienveillance à l'égard de ces acteurs :

- ✓ **En maintenant les subventions en cas d'impossibilité de réaliser les activités** : il nous semble essentiel d'avoir des engagements financiers permettant de garantir une continuité des actions malgré la période d'annulation et/ou de report. Certains de nos

(1) : enquête effectuée du 27 mars au 8 avril 2020 avec 57 réponses de nos réseaux

partenaires, telle la DREAL, ont commencé à rendre des avis positifs sur ces modes de contractualisation.

- ✓ **En accélérant le versement des soldes de subventions ou des avances de financement** : des Assemblées Générales n'ayant pu se tenir, les bilans sont retardés et les soldes de subventions menacés. Des versements systématiques, tels que préconisés par l'État auprès de ses services déconcentrés, peuvent venir soutenir efficacement les associations qui risquent de se retrouver en situation délicate de trésorerie, les charges fixes ne disparaissant pas totalement malgré la crise.
- ✓ **En créant des Fonds de soutien** : à l'instar du CRAJEP Pays de la Loire ou de Collectivités qui ont d'ores et déjà annoncé entrer dans cette démarche (Conseil Régional, Conseil Départemental de Loire Atlantique, Nantes Métropoles...). Ces fonds pourraient servir d'abord au soutien des trésoreries des associations pour les aider à passer le cap de cette période délicate.

Nous, réseaux environnementaux, en appelons donc à tous les partenaires. Nous en appelons au dialogue permanent, et nous vous sollicitons officiellement dès à présent et dans les semaines et mois à venir, pour que des solutions exceptionnelles, ne répondant parfois à aucune règle contractuelle préétablie, soient recherchées. La viabilité de notre champ d'activité en dépend à court et moyen terme.

Une place de l'environnement dans la sortie de crise primordiale et à anticiper ensemble

Ainsi l'ensemble des partenaires, élus politiques et institutionnels sont-ils également sollicités sur ce moyen terme, sur l'après Covid19. Les besoins des citoyens, suite à cette période particulièrement perturbante et anxiogène, nécessiteront une réponse performante de la part de tous les acteurs. Forts de nos connaissances, au travers de nombreuses études menées à travers le monde sur le manque de nature et son lien à la détérioration de notre santé, nous savons qu'il faudra encore plus assurer aux citoyens, et aux enfants en particulier, une reconnexion intense au dehors et à la nature après cette déjà trop longue période de confinement. Il s'agit donc bien de maintenir les structures d'environnement à moyen terme pour qu'elles puissent assurer leur mission d'utilité publique de sensibilisation, formation, éducation à l'environnement de tous et toutes, partout, à tous les âges de la vie, à l'issue de cette crise.

Des réseaux environnementaux structurés et coordonnés

Depuis le début de la crise et du confinement des personnes, nos réseaux sont mobilisés encore plus qu'en temps normal. Les équipes de salariés et bénévoles se sont engagées pleinement pour apporter des réponses aux questionnements voire inquiétudes de nos adhérents. Pour lutter contre l'isolement, nous avons démultiplié les actions à distance par l'utilisation des outils en ligne et autres visioconférences que nous pratiquons depuis longtemps. Suite aux interrogations et sollicitations de nos partenaires, le GRAINE a mis en œuvre une enquête auprès de ses adhérents afin de commencer à mesurer l'impact de la crise sur notre secteur d'activité. Le Mouvement Associatif en a fait de même et les résultats de ces deux enquêtes permettent d'apporter un éclairage sur la situation en Pays de la Loire pour les associations notamment environnementales.

(1) : enquête effectuée du 27 mars au 8 avril 2020 avec 57 réponses de nos réseaux

En un mot, nous avons joué notre rôle et rempli nos missions de tête de réseaux. Nos adhérents témoignent régulièrement de l'importance du réseau pour eux dans ces circonstances particulières. Nous sommes à votre disposition pour vous en communiquer les résultats, et vous accompagner pour prendre les mesures politiques et stratégiques de soutien nécessaires à ce secteur d'activités.

Nos réseaux demandent donc à être reconnus pour ces missions de coordination et d'animation, au-delà des projets thématiques qu'ils peuvent également porter dans le cadre de certains partenariats. Nous espérons vivement que la réflexion et les premiers éléments posés ensemble dans le cadre de cette crise se poursuivront ensuite et nous amènerons à travailler ensemble à l'amélioration de nos financements nous permettant d'assurer cette mission plus que jamais d'intérêt général.

GRAINE Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire

URCPIE Pays de la Loire

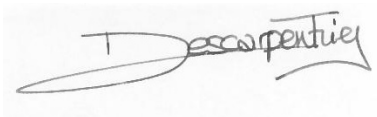

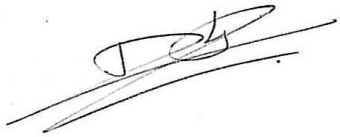

DESCARPENTRIES Sophie

GAVALLET Jean Christophe

LEDUC Denis

Coordination régionale LPO

Fédération des Maisons de Loire

HALLIGON François

PELAUD Bernard

>> CONTACT

GRAINE Pays de la Loire

Estelle BRAULT

contact@graine-pdl.org

(1) : enquête effectuée du 27 mars au 8 avril 2020 avec 57 réponses de nos réseaux

Courrier transmis à :

- Conseil Régional des Pays de la Loire : Mme MORANCAIS Christelle, Mr GERAULT Laurent
- Préfet de Région Pays de la Loire : Mr D'HARCOURT Claude
- Rectorat : Mr Le Recteur MAROIS William
- DREAL : Mme BONNEVILLE Annick
- Agence de l'Eau Loire Bretagne : Mme DORE Bernadette
- DRJSCS : Mr LACO François
- ARS : Mr COIPLET Jean Jacques
- ADEME : Mr DUMAITRE Franck
- DRAAF : Mr LOBJOIT Yvan
- Départements : Mrs Les Présidents
- Association des maires
- Collectivités locales via les membres des réseaux

(1) : enquête effectuée du 27 mars au 8 avril 2020 avec 57 réponses de nos réseaux